Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260227-D_2026_1_6-DE

Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

décision : D_2026_1_6

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Votants : 21

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2025

L' an deux mille vingt six, le lundi 02 février à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du : 29 Janvier 2026

Présents : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame BOCHET Agnès, Madame BLAYO Annick, Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Monsieur LE GAC Hervé, Monsieur GLOUANNEC Patrick, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Madame COUSIN Laurence, Monsieur LE ROY Yann, Madame DAVID Maryvonne, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Madame STENHOUSE Sophie, Monsieur LE BRUN Jean-Pierre, Monsieur LE BLOAS Jean-Yves, Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves

Pouvoirs :
Madame ROBIN Renée a donné pouvoir à Monsieur DAUTEL Christian
Monsieur THUARD Jean-Charles a donné pouvoir à Madame COUSIN Laurence
Madame MORIN Sonia a donné pouvoir à Monsieur LE ROY Yann
Monsieur COLLE Gaël a donné pouvoir à Madame LE BRETON Marie-Pierre
Madame DANJOU Maryse a donné pouvoir à Monsieur LEBRESNE Jean-Claude

Absent(s) : Madame SICOT Sophie

Excusé(s) : Madame ROBIN Renée, Monsieur THUARD Jean-Charles, Madame MORIN Sonia, Madame NAOUR Laetitia, Monsieur COLLE Gaël, Madame DANJOU Maryse

Secrétaire de Séance : Madame Annick BLAYO

Finances / Rapporteur : M. Jean-Marc TANGUY, 1er adjoint au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2311-5, R. 2311-5 et suivants ;

M. Jean-Marc TANGUY, 1er adjoint au Maire, explique que l'affectation des résultats s'effectue suite au vote des comptes administratifs en application des dispositions du Code général des collectivités territoriales et que les montants sont ainsi intégrés aux budgets primitifs au titre de l'année 2026.
Il précise que lorsque le résultat global de la section de fonctionnement est positif, celui-ci vient couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (inscription à l'article 1068). Le reliquat est affecté librement par report en recettes de fonctionnement (chapitre 002) ou en investissement afin de financer de nouveaux investissements (article 1068) ; il est possible d'équilibrer le montant entre ces deux sections.
En cas de résultat global de la section de fonctionnement négatif, M. Jean-Marc TANGUY rappelle que celui-ci est alors reporté en dépense de fonctionnement (chapitre 002). Pour la section d'investissement, tout besoin de financement est reporté en dépense d'investissement (chapitre 001).

Budget principal de la commune

Excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 : **842 723,88 €**
Excédent de la section d'investissement de l'exercice 2025 : **1 024 144,67 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à main levée, par

-16 voix pour,
-05 abstentions (MM. Sonia MORIN, Maryvonne DAVID, Jean-Claude LEBRESNE, Maryse DANJOU, Sophie STENHOUSE),

- **Affecte 642 723,88 € du résultat de fonctionnement au compte 1068 en excédent de fonctionnement capitalisé,**
- **Affecte 200 000,00 € du résultat de fonctionnement au compte 002 en tant qu'excédent antérieur reporté,**
- **Affecte la totalité du résultat d'investissement au compte 001 en solde d'exécution de la section d'investissement reporté.**

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260227-D_2026_1_6-DE

Budget annexe du port

Excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 : **20 091,62 €**
Excédent de la section d'investissement de l'exercice 2025 : **4 479,28 €**
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à main levée, par
-16 voix pour,
-05 abstentions (MM. Sonia MORIN, Maryvonne DAVID, Jean-Claude LEBRESNE, Maryse DANJOU, Sophie STENHOUSE),

- **Affecte la totalité du résultat de fonctionnement au compte 002 en tant qu'excédent antérieur reporté,**
- **Affecte l'excédent d'investissement au compte 001 en solde d'exécution de la section d'investissement reporté.**

Budget annexe de l'extension MAPA

Excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 : **261 538,64 €**
Déficit de la section d'investissement de l'exercice 2025 : **- 212 543,01 €**
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à main levée, par
-16 voix pour,
-05 abstentions (MM. Sonia MORIN, Maryvonne DAVID, Jean-Claude LEBRESNE, Maryse DANJOU, Sophie STENHOUSE),

- **Affecte la totalité du résultat de fonctionnement au compte 002 en tant qu'excédent antérieur reporté,**
- **Affecte la totalité du résultat d'investissement au compte 001 en déficit d'investissement reporté,**
- **Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce en application de la présente délibération.**

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 5



Le Maire,
Mr DAUTEL Christian

Emis le 02/02/2026, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le 27/02/2026